



## Avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil de Languidic

Entre :

La Commune de Languidic représentée par son Maire, Monsieur Laurent DUVAL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 12/04/2023,  
Désignée par le terme « la Commune »  
d'une part,

Et :

L'association Les PEP 56, sise 57, rue Anita Conti — 56000 VANNES  
Représentée par ses co-Présidents, Madame Anne SAPORITA, Monsieur Jean-Yves LE MARTELOT, Monsieur Claude GIRAULT, et Monsieur Alexis CHIROKOFF.  
Désignée par le terme « le délégataire  
» d'autre part,

### Exposé préalable

Dans le cadre de la délégation de service public du multi-accueil Ti Loustics, l'association Les PEP 56 se rémunère via les participations des familles, les prestations de la CAF/MSA, la compensation financière de la commune et tout autre financement diligenté par le délégataire.

Dans le cadre de la convention territoriale globale remplaçant le contrat enfance jeunesse, la CAF a transformé son aide au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant cofinancés par les collectivités appelées désormais « bonus territoire » pour laquelle le service ci-délégué est éligible.

Ceci exposé, le contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil de Languidic, conclu entre la commune de Languidic et l'association Les PEP 56 est modifié ainsi qu'il suit :

### Article 1<sup>er</sup> :

L'article 25 est complété comme suit :

« **La perception du bonus territoire versé par la CAF.**

Le délégataire reversera le bonus 2023 à la demande de la commune, puis, à compter de 2024, le déduira de la compensation financière versée annuellement par la commune ».

### Article 2 :

Les autres articles demeurent sans changement.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le 30.11.23

ID : 056-215601014-20231122-DEL17\_23\_11\_20-DE

Fait à Languidic, le

Pour la Commune de Languidic,  
Le Maire,

Laurent DUVAL

---

Pour le délégataire,

Les Co-Présidents

Anne SAPORITA  
Jean-Yves LE MARTELOT  
Claude GIRAULT  
Alexis CHIROKOFF